



Flash Info

Mairie de Gomené

Juillet 2014

1. TRAVAUX EN COURS

Durant ce deuxième semestre, de nombreux travaux seront engagés sur notre commune :

- La voirie définitive dans le lotissement des « Trois Chênes » conjuguée avec la réfection de la rue des Hortensias sont en cours de réalisation.
- Une main courante normalisée, ainsi que deux abris-touche seront posés autour du terrain des sports ; une partie du financement sera assurée par une aide parlementaire obtenue près de Monsieur LE FUR, Député des Côtes d'Armor.
- Des travaux destinés à ralentir les véhicules dans le bourg seront effectués (pose de ralentisseurs de type « cassis-berlinois »). La vitesse sera alors limitée à 30 km/h dans toute l'agglomération.
- Enfin, une nouvelle épareuse sera livrée dans les prochains jours, elle sera opérationnelle courant août. Coût de l'investissement : 17 500 € HT.
- Viennent s'ajouter à tous ces investissements, tous les travaux d'entretien réalisés cet été à l'école et dans les différents bâtiments communaux

2. NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX au 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs communaux suivants. Ils seront applicables dès la rentrée de septembre :

Maison associations particuliers Nouveaux Tarifs au 1/09/2014

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Salle annexe réunion | Gratuit |
| Salle annexe autre que réunion. | 65 |
| Nuitée | 15 |
| Salle + cuisine | 250 |
| Location complète | 470 |
| Location complète 2è jour | 300 |
| Option ménage | 250 |

Maison associations Entreprises

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Grande salle réunion entreprise | 110 |
| Grande salle + cuisine entreprise | 160 |
| Option ménage entreprise | 100 |

Salle des fêtes

| | |
|--|------------|
| Salle + cuisine + bar le week-end | 280 |
| Salle seule (vin d'honneur / sans repas) | 100 |
| 1 table + 4 chaises sans location salle | 2 |

Friteuse

| | |
|--|------------|
| Caution | 300 |
| Personne de Gomené ou Association locale | 60 |
| Personne ou association extérieure | 150 |

Cimetière

| | | |
|-------------------|--------|------------|
| Petite concession | 30 ANS | 70 |
| | 50 ANS | 100 |
| Grande concession | 30 ANS | 150 |
| | 50 ANS | 200 |
| Columbarium | 10 ANS | 300 |
| | 20 ANS | 550 |
| | 30 ANS | 750 |

3. RYTHMES SCOLAIRES

Les nouveaux horaires de l'école de Gomené

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 7 h 30 – 8 h 45 | 7 h 30 – 8 h 45 | 7 h 30 – 9 h 15 | 7 h 30 – 9 h 15 | 7 h 30 – 9 h 15 |
| Garderie | Garderie | Garderie | Garderie | Garderie |
| 9 h 15 – 12 h 15 | 9 h 15 – 12 h 15 | 9 h 15 – 12 h 15 | 9 h 15 – 12 h 15 | 9 h 15 – 12 h 15 |
| Enseignement | Enseignement | Enseignement | Enseignement | Enseignement |
| 12 h 15 – 13 h 45 | 12 h 15 – 13 h 45 | 12 h 15 – 13 h | 12 h 15 – 13 h 45 | 12 h 15 – 13 h 45 |
| Pause méridienne | Pause méridienne | | Pause méridienne | Pause méridienne |
| 13 h 45 – 16 h | 13 h 45 – 16 h | | 13 h 45 – 16 h | 13 h 45 – 16 h |
| Enseignement | Enseignement | | Enseignement | Enseignement |
| 16 h – 19 h | 16 h – 19 h | | 16 h – 19 h | 16 h – 19 h |
| Garderie | Garderie | | Garderie | Garderie |

L'inscription des enfants scolarisés à Gomené, doit se faire à la Mairie de Gomené avant la rentrée.

4. BON A SAVOIR

Piégés à l'étranger par leur carte d'identité

Depuis le 1^{er} janvier, la validité des cartes d'identité a été prolongée de dix à quinze ans. Mais ce changement ne figure pas sur celles établies entre 2004 et 2013. Ce qui peut piéger nombre de voyageurs.

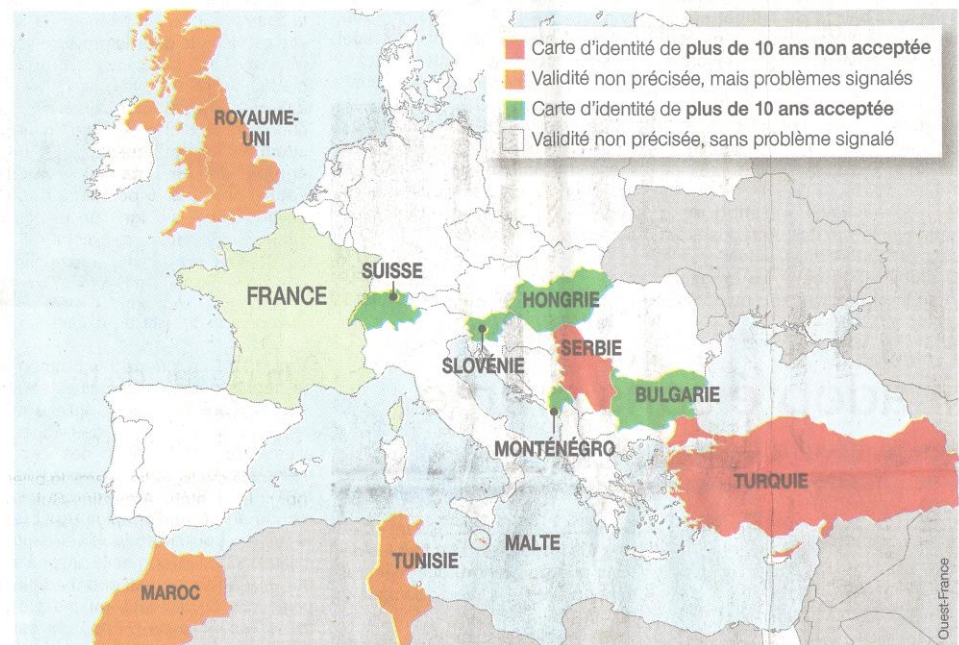
« À peine arrivée en Turquie, j'ai été mise dans un avion retour pour Paris car, selon eux, ma carte d'identité était périmée. » Frédérique Ribet, une habitante de Sottevast (Manche), n'en revient toujours pas. Après avoir réservé son séjour via une agence de voyage, elle embarquait, confiante, pour Bodrum. « À la mairie, on m'avait dit que les cartes étaient automatiquement prolongées. Pas que certains pays ne reconnaissent pas le changement », ajoute-t-elle.

Comme elle, des dizaines de voyageurs ont déjà été piégés par l'extension de la durée de validité des cartes d'identité. Si un Français peut voyager dans une quarantaine de pays avec sa seule carte, depuis le début de l'année, plusieurs pays refusent catégoriquement l'accès au territoire quand la date de péremption initiale figure toujours dessus.

« Beaucoup de gens ont eu des problèmes en Turquie, en Serbie, à Malte, mais aussi dans d'autres pays, même ceux de l'espace Schengen », confirme Elphège Tignel, du Centre européen de la Consommation.

Pas d'indemnisation

« Le responsable, c'est l'État », estime Valérie Boned, secrétaire générale du Syndicat national des agences de voyage (Snav). Pour elle, les agences remplissent leur mission en informant les voyageurs des risques encourus. « Mais certains se retrouvent piégés, sans rien », déplore-t-elle.



Aucun dispositif d'indemnisation n'est prévu. « Chacun peut engager une procédure contre l'État et ce sera à la justice d'évaluer les responsabilités », résume Pierre-Henry Brandet, porte-parole du ministère de l'Intérieur. Une procédure a déjà été lancée par un particulier, le mois dernier.

Le nombre d'incidents pourrait augmenter durant l'été avec les dé-

parts en vacances. « Nous menons une grande campagne pour informer les futurs voyageurs et les maires », tempère le porte-parole du ministère.

Le ministère des Affaires étrangères précise qu'une notice d'information à présenter aux autorités douanières est disponible sur son site Internet. En attendant, « la solution la plus simple », pour Pierre-

Henry Brandet, « serait de se munir d'un passeport ». Soit 86 €, disponible en deux ou trois semaines.

Frédérique Ribet aurait préféré être informée avant de partir : « Si j'avais su, j'aurais déclaré ma carte d'identité perdue et payé 25 € pour la refaire, au lieu des 800 € du voyage perdu ! »

[« Lu pour vous dans le « Ouest-France » du 9 juillet »](#)

5. RECENSEMENT MILITAIRE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

6. ORDURES MENAGERES – FAIRE PREUVE DE CIVISME



Il a été constaté une nouvelle fois de nombreuses incivilités concernant le dépôt d'ordures. A plusieurs reprises les services municipaux ont du intervenir pour nettoyer les fossés, les trottoirs et procéder au tri sélectif. (A toutes fins utiles, nous vous rappelons que les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Merdrignac sont affichés en Mairie).

7. LE PORTAGE DE REPAS ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans le cadre du maintien à domicile, le CIAS Hardouinai Mené propose aux personnes âgées et handicapées le portage des repas à domicile. Le service peut également être utilisé de manière ponctuelle, après un retour d'hospitalisation de la personne âgée.

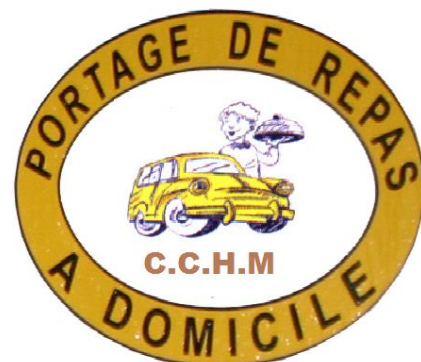
Ce service est accessible tous les jours de la semaine aux personnes de 70 ans et plus. Chaque adhérent peut choisir les jours pour lesquels il souhaite un repas.

Les repas sont fabriqués et préparés par la cuisine centrale du CCAS de Merdrignac. Les menus sont variés et permettent aux usagers de bénéficier de repas équilibrés. La livraison est composée : d'un potage - d'une entrée - d'un plat de résistance et légumes - de fromage - d'un dessert - de pain

Pratique :

- ▶ La livraison s'effectue du lundi au vendredi.
- ▶ Les repas du samedi midi sont livrés le vendredi.
- ▶ Le tarif 2013 est de 11,30 €.

Pour plus de renseignement contacter Maryline Poilvert au 02 96 67 45 40



8. ALZHEIMER : L'ACCUEIL DE JOUR A OUVERT SES PORTES à MERDRIGNAC

Depuis le 1^{er} juin, l'accueil de jour fonctionne, il est situé auprès du Crédit Agricole, 18 rue Philippe Lemerchier (ancienne maison notariale).

Pour une ou plusieurs journées, des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés y sont accueillies. Des activités adaptées y sont proposées : stimulation de la mémoire, activités artistiques et animations, activités physiques..., encadrés par un personnel compétent, composé d'une infirmière coordinatrice et de trois aides-soignantes.



L'objectif de cet accueil est de soulager autant que faire se peut, les proches du malade, tout en favorisant son maintien à domicile : c'est un temps de répit pour les aidants familiaux.

Les jours d'ouverture sont pour l'instant, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9 h 30 à 16 h 30.

Les transports aller/retour sont assurés par le personnel.

Le coût est aux alentours de 39,00 €/jour, repas compris.

Une aide financière du Conseil Général peut être sollicitée dans le cadre de l'A.P.A. (allocation personnalisée d'autonomie).

Pour plus de renseignements, vous pouvez venir rencontrer, sur place, le personnel, ou prendre contact avec le bureau de l'accueil de jour au 02 96 26 03 60.

9. L'AIDE A DOMICILE A PROPOSE UNE ANIMATION ART FLORAL



Le 27 mai dernier une animation « vis l'âge » organisée par Jacqueline Jaume a eu lieu dans les locaux de la maison des associations.

Seize personnes aidées ont participé à l'animation autour des fleurs et des bouquets, mise en place par l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR).

Des résidents de la maison Saint-Joseph, de Laurenan, étaient également présents.

L'atelier était animé par Éliane Faisnel et Sonia Rault qui pratiquent régulièrement l'art floral. Sonia a apporté aussi ses compétences en art floral japonais, l'ikebana.

Les fleurs et feuillages ont été cueillis dans les jardins des participants et du fleuriste de Merdrignac qui a donné en cadeau des oiseaux pour décorer les bouquets.

Chaque personne présente a pu développer ses talents pour faire de petites compositions florales sur un support mousse.

Pour clore l'après-midi, la municipalité a offert le goûter.

10. DEMANDEURS D'EMPLOI

Chaque semaine une affiche recensant les « offres d'emploi » sur le secteur est placardée à la Mairie. Ces offres sont également consultables sur le site de la commune : www.gomene.fr

